



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du jeudi 6 juin 2019

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le bordereau du Conseil régional :
« Le Rapport d'activité et de développement durable 2018 »

Le Conseil culturel de Bretagne prend acte du Rapport d'activité et de développement durable du Conseil régional de Bretagne pour l'année 2018. Nous constatons que les orientations du budget 2018 ont été globalement suivies.

Nous avons formulé dès janvier 2017 un certain nombre de remarques qui allaient dans le sens d'une volonté forte du Conseil culturel de participer aux concertations organisées dans les différents secteurs des compétences du Conseil culturel : langues, culture, tourisme, patrimoine, sport, identité régionale.

Des progrès ont été faits dans le domaine linguistique : une concertation a été amorcée dès l'automne 2016 à travers les rencontres régionales de la langue bretonne et le Carouj de la langue galloise, concertation poursuivie partiellement dans la réalisation de l'enquête socio-linguistique de 2018, et la rédaction de 20 préconisations pour le breton et le gallo.

Le Conseil culturel regrette vivement que les nouvelles orientations adoptées ne se soient pas traduites par une augmentation significative des moyens budgétaires consacrés aux langues de Bretagne.

La conférence territoriale pour les langues de Bretagne à venir ainsi que la future actualisation de la convention Etat-Région devraient se construire avec l'apport des contributions du Conseil culturel.

Le Conseil culturel note également que la participation régulière de certains de ses membres au vaste processus d'élaboration des objectifs de la Breizh Cop a porté ses fruits. La reconnaissance de la culture comme élément essentiel de l'avenir des Bretonnes et des Bretons s'est traduite par son intégration dans plusieurs points des 38 engagements. Le Conseil culturel souhaite continuer à suivre cette démarche et voudrait bénéficier de baromètres réguliers afin de mesurer les avancées de la Breizh Cop et la prise en compte des dynamiques culturelles comme partie prenante de cette politique à long terme.

Enfin la consultation dans le domaine du tourisme reste trop timide avec une seule sollicitation aux premières Rencontres du tourisme en Bretagne. Régulièrement le Conseil culturel rappelle que le patrimoine immatériel et le spectacle vivant sont des atouts essentiels de l'attractivité touristique de la Bretagne en complément de ses attraits paysagers et patrimoniaux.

Par ailleurs, le chantier des droits culturels, notion pourtant fondamentale, ne bénéficie pas en 2018 de la visibilité qu'aurait dû lui donner la préoccupation affichée de « fil rouge du mandat ». Un seul cycle de formation en Ille-et-Vilaine ne lance pas une dynamique forte. Il faut donc accentuer ce type de rencontres pour sensibiliser l'ensemble des acteurs et surtout mettre en avant des réalisations exemplaires en ce domaine.

Le Conseil culturel qui a déjà consacré une session à cette problématique sera attentif à la prise en compte de ces droits culturels fondamentaux.

Il manque également dans le RADD 2018 un point sur les conséquences de la raréfaction des emplois aidés qui au-delà de l'impact direct sur le marché du travail, a des répercussions sur la vie associative, les emplois et les actions dans les territoires. Il serait intéressant de savoir comment la Région envisage de pallier cet état de fait néfaste qui a un effet de bombe à retardement dans le dynamisme culturel régional.

Au-delà des avis sur la politique régionale, Le Conseil culturel de Bretagne se veut pleinement acteur des politiques à construire dans l'esprit de la Breizh Cop.

VOIE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 56

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstentions : 0